

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-167

Je donne avis que le règlement suivant :

NUMÉRO 25-167

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE
1 735 000 \$

- a été adopté par le conseil le 19 janvier 2026;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 4 février 2026;
- et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 février 2026.

Je donne également avis que le règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien et sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements adoptés / Emprunts.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 4^e jour de mars 2026.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 12 mars 2026)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 25-167 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 12^e JOUR DE MARS 2026.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 12 MARS 2026.

M^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE